

**SALTO-YOUTH**  
TRAINING AND COOPERATION  
RESOURCE CENTRE



Education and Culture



**SOHO**

Organisations d'accueil – Organisations d'envoi

**Stage européen  
de formation**

**Informations**  
pour les  
**participants**

Informations pour les participants  
SOHO – Stage européen de formation  
Saison 2009 - 2010

SOHO – Stage européen de formation  
Élaboré, coordonné, et suivi  
par le centre de ressources SALTO-YOUTH Training and Co-operation (Allemagne)  
Organisé par le réseau des agences nationales du Programme Jeunesse en Action  
de la Commission européenne  
Financé par le Programme Jeunesse en Action de la Commission européenne

Informations réunies et rédigées par  
Maria Luisa **Pagano**  
Monika **Kezaite**  
Darko **Markovic**  
Tomasz **Lubotzki**  
Gabriella **Nagy**  
Jarkko **Soininen**  
Barbora **Stemper-Bauerova**  
en collaboration avec le centre de ressources SALTO-YOUTH Training and Co-operation

Publié en anglais  
par le centre de ressources SALTO-YOUTH Training and Co-operation  
JUGEND für Europa – Agence nationale allemande du Programme Jeunesse en action  
Bonn, janvier 2009

Version française : traduction par Gilles **Baccala**  
responsable du plan de formation et de coopération  
de l'Agence nationale française du Programme Jeunesse en action  
Publiée par l'Agence nationale, avril 2009

# STAGE EUROPEEN DE FORMATION SOHO

## CHER PARTICIPANT,

Nous sommes impatients de vous rencontrer à l'occasion de ce stage européen de formation "SOHO" !  
(SOHO vient de l'anglais « *Sending Organisation – Hosting Organisation* »)

Pendant cette formation, nous approfondirons des questions directement liées au Service volontaire européen (SVE). Nous espérons que ce stage contribuera à renforcer la qualité des projets de SVE. La pédagogie utilisée au cours de la formation repose sur l'apprentissage par l'expérience, les méthodes actives et dynamiques ... et son succès repose sur votre participation active.

Les principaux sujets abordés pendant cette formation sont :

- **La compréhension du concept de SVE**
- **La dimension d'apprentissage du SVE**
- **Comment établir un système de soutien pertinent pour un/e volontaire**
- **Le partenariat dans le SVE**

Ce document **Informations pour les participants** comprend :

- Une courte présentation du stage européen de formation SOHO
- Le programme au jour le jour de votre stage (programme flexible et adaptable)
- Une courte présentation du programme européen Jeunesse en action, avec un point spécial sur l'action 2 de ce programme, le Service volontaire européen, et la charte du SVE.

Votre Agence nationale du programme vous informera par ailleurs de tous les aspects logistiques de votre stage de formation SOHO.

A METTRE DANS VOS BAGAGES ...

Nous vous demandons de bien vouloir apporter avec vous :

- Des documents d'information (si possible en Français) sur les principales activités de votre organisation ou service, que vous pourrez présenter dans la « galerie d'information » pendant la formation. Préparez également une présentation orale **très brève** !
- Des cartes ou plans géographiques, affiches, cartes postales de votre pays, région et/ou ville que vous pourrez afficher lors de la Soirée Internationale SOHO.
- Quelques spécialités gastronomiques (nourriture et/ou boissons – alcool avec modération) pour la Soirée Internationale SOHO. N'apportez que des petites quantités et notez qu'il n'est possible ni de cuisiner ni de réchauffer les aliments dans le centre de formation !
- Le présent document d'information pour les participants, avec l'information sur le SVE.

Si vous souhaitez plus d'information, prenez contact avec votre Agence nationale.

En attendant le plaisir de faire votre connaissance, nous vous souhaitons un agréable voyage pour venir nous rejoindre pour ce SOHO !!

Nos meilleures salutations,

Votre équipe de formateurs SOHO et de l'agence nationale.

## STAGE EUROPEEN DE FORMATION SOHO

Qu'est ce qu'un stage de formation SOHO ?

SOHO est une formation proposée par le réseau des 33 Agences nationales du programme « Jeunesse en Action » de la Commission européenne, s'adresse à deux des trois principaux partenaires d'un projet de Service volontaire européen (SVE) de long terme : **l'organisation d'envoi et l'organisation d'accueil**.

En réunissant des représentants d'organisations d'envoi et d'accueil de différents pays européens, la formation SOHO a pour objectif de renforcer la coopération internationale pour augmenter la qualité des projets de SVE.

La dimension internationale d'une formation SOHO provient des différentes nationalités des participants et des formateurs, ce qui est une garantie pour la dimension interculturelle du stage !

Les méthodes de formation utilisées reposent sur le concept de l'apprentissage expérientiel, la pédagogie active et participative, et en créant une atmosphère où les participants apprennent beaucoup les uns des autres ... sans oublier une dimension essentielle dans les activités de jeunesse : apprendre en s'amusant !

Pour quel public ?

La formation SOHO est destinée à celles et ceux qui sont **directement impliqué(e)s** dans le système soutien mis en place autour d'un(e) volontaire SVE (tuteur ou tutrice, personnes de soutien en lien avec les tâches du projet de SVE) que ce soit du côté de l'envoi, de l'accueil ou de la coordination.

Les participants venant des organisations d'envoi ou d'accueil devraient avoir déjà un minimum d'expérience du SVE (avoir au moins commencé le processus d'envoi ou d'accueil d'un/e volontaire, ou mieux en avoir déjà envoyé ou accueilli un ou une).

Au cours d'une formation SOHO, les participants viennent de 4 à 6 pays européens, à parité d'organisations d'envoi et d'accueil, et ils sont au maximum 26. Certains stages peuvent accueillir des participants de pays « partenaires voisins » des régions Europe du sud-est et Europe orientale-Caucase.

La langue de travail des stages SOHO est en général l'anglais de communication internationale, les participants doivent donc pouvoir travailler et communiquer dans cette langue. Une formation expérimentale **en Français** est organisée par l'Agence française du programme en septembre 2009 en France, avec deux formateurs francophones non français, afin de garantir la dimension interculturelle de la formation.

### 1. BUT ET OBJECTIFS

Le but principal d'une formation SOHO est **d'augmenter la qualité** des activités de SVE en **développant les compétences** (combinaisons de savoirs, savoir faire et savoir être) des acteurs clés impliqués dans le système de soutien aux volontaires SVE.

Les **objectifs spécifiques** de la formation sont :

- de procurer une meilleure compréhension du concept de SVE comme période d'apprentissage pour les volontaires, et les aspects qualitatifs du SVE qui en découlent,
- de renforcer la capacité des participants à la coopération et au travail en partenariat international,
- de réfléchir sur les rôles, les responsabilités, les problèmes à résoudre au sein du système de soutien à mettre en place autour d'un(e) volontaire SVE,
- de développer la prise de conscience de la dimension d'apprentissage du SVE et fournir des outils pédagogiques pour le soutien de cet apprentissage

- de soutenir la reconnaissance de l'éducation non formelle dans le SVE, par la mise en place de la démarche Youhpass.

Un autre bénéfice attendu de cette formation est la valorisation du SVE, par l'échange des meilleures pratiques entre les participants.

Ce stage offre aux participants l'occasion de rencontrer et de connaître d'autres organisations, mais ces prises de contact individuelles **ne sont pas une priorité directe** de la formation.

## 2. LE PROGRAMME

Le programme de la formation SOHO est construit autour de 4 aspects qualitatifs du système de soutien mis en place autour d'un(e) volontaire, dans un projet de SVE. Pendant le stage les participants et les formateurs identifieront et analyseront ces aspects qualitatifs (le concept du SVE, le partenariat international, la dimension d'apprentissage du SVE, le système de soutien) grâce à des exercices de simulation, des études de cas, et au travail en sous-groupes. En parallèle, l'équipe de formateurs proposera des activités pour renforcer la dynamique de groupe, et conduira une évaluation finale.

## 3. LES PRINCIPAUX SUJETS ABORDES

**La compréhension du concept de SVE :** nous favoriserons une approche commune, parmi les participants, pour cette compréhension du SVE en tant que volontariat d'apprentissage, éducatif, lié au concept de citoyenneté européenne. Nous aurons une réflexion sur les valeurs du SVE, les motivations, les intérêts et les besoins des acteurs impliqués.

**La dimension d'apprentissage du SVE :** partir en SVE, c'est pour apprendre – de manière non formelle et informelle. Il s'agit de vivre de nouvelles expériences, mais aussi que ces expériences conduisent à acquérir de nouvelles **compétences** : apprendre de nouveaux savoirs, acquérir des savoir faire, expérimenter des savoir être. Les jeunes peuvent réellement beaucoup apprendre pendant leur SVE ! Mais pour le faire effectivement et efficacement, les volontaires ont besoin d'être soutenus de manière appropriée par ... VOUS ! Pendant cette formation, vous aborderez les différentes étapes d'un processus d'apprentissage, les concepts des Compétences clés et Youthpass

**La mise en place d'un système pertinent de soutien dans un projet de SVE :** que vous soyez tuteur ou tutrice, d'une organisation d'envoi ou d'accueil, ou une personne chargée de suivre des volontaires dans les tâches du projet, il est important de connaître votre rôle et vos responsabilités, et de maîtriser les compétences nécessaires. Nous étudierons les différentes dimensions du soutien aux volontaires ; après la formation vous pourrez mieux définir votre rôle dans le contexte de votre organisation, et utiliser l'expérience vécue pendant la formation pour bien jouer ce rôle !

**Le partenariat dans le SVE :** seront abordées au cours de la formation, l'importance de construire une relation solide entre organisations partenaires et volontaire(s), la nécessité d'établir une bonne coopération, une communication régulière, de garder le contact, d'avoir conscience de la dimension interculturelle des partenariats internationaux. Un bon partenariat est un des facteurs clés du succès d'un projet de SVE. Cette formation n'est cependant pas conçue pour construire des partenariats, même si elle est l'occasion de rencontrer des organisations d'autres pays et de discuter de manière informelle entre participants.

## STAGE EUROPEEN DE FORMATION SOHO

### PROGRAMME QUOTIDIEN PREVISIONNEL POUR LES PARTICIPANTS

1er jour	2 <sup>ème</sup> jour	3 <sup>ème</sup> jour	4 <sup>ème</sup> jour	5 <sup>ème</sup> jour
	<b>Présentation du programme JeA et du SVE</b>	<b>L'activité de SVE Soutien et suivi dans le projet SVE</b>	<b>Le SVE, volontariat éducatif et d'apprentissage</b>	
Arrivée <b>AVANT 14 H</b> à l'aéroport international le plus proche du lieu du stage	« Mise en jambes » Présentation de l'équipe et du programme du stage. Réflexion sur l'apprentissage au cours du SOHO Mon SOHO Présentation de JeA	« Mise en jambes » Session « Poste de contrôle » : comment organiser un bon projet et une bonne activité SVE	« Mise en jambes » Apprendre à apprendre Apprendre pendant le SVE Comment soutenir les apprentissages des volontaires.	Départ des participants
	<b>Déjeuner</b>	<b>Déjeuner</b>	<b>Déjeuner</b>	<b>Déjeuner (ou panier repas)</b>
Arrivée et enregistrement des participants <b>avant 18h</b> Prise de connaissance de SOHO Introduction au SOHO	Présentation du SVE « Faisons affaire ! » : comment choisir le bon volontaire ? ... Groupes de réflexion sur l'apprentissage Préparation de l'expo-SOHO	Exercice pratique de guidage et de soutien  Groupes de réflexion sur l'apprentissage	Reconnaissance de l'apprentissage dans le SVE - les compétences clés. Introduction au Youthpass Groupes d'apprentissage – auto évaluation des apprentissages Récapitulatif du programme Évaluation du stage SOHO Cérémonie de clôture	
<b>Dîner</b>	<b>Dîner</b>	<b>Dîner en ville</b>	<b>Dîner</b>	
Brisons la glace !!	Un avant-goût du SVE : l'expo-SOHO et la soirée interculturelle	Soirée libre	Soirée d'au revoir	

# **ANNEXES**

- **LE PROGRAMME EUROPEEN  
JEUNESSE EN ACTION**
  - **ACTION 2 – LE SERVICE  
VOLONTAIRE EUROPEEN**
- LA CHARTE DU SERVICE  
VOLONTAIRE EUROPEEN**

# LE PROGRAMME EUROPEEN JEUNESSE EN ACTION

La Commission européenne, le Parlement européen et les États membres de l'Union européenne ont convenu d'établir le programme **Jeunesse en action**, qui met en place le cadre légal pour soutenir des activités d'apprentissage non formel pour les jeunes, pour la période de 2007 à la fin de 2013.

Le programme **Jeunesse en action** représente une possibilité importante d'acquisition de compétences et il est donc un instrument clé pour procurer aux jeunes femmes et hommes des occasions d'apprentissage non formel et informel avec une dimension européenne. Il contribue à atteindre les buts fixés dans la stratégie de Lisbonne révisée, le Pacte européen de la jeunesse, e cadre de la Coopération européenne dans le champ de la jeunesse, et le plan D de la Commission pour Démocratie, Dialogue et Débat ; il a pour but de répondre, au niveau européen, aux besoins des jeunes, de l'adolescence à l'âge adulte.

Le programme **Jeunesse en action** s'appuie sur l'expérience des précédents programmes "Jeunesse pour l'Europe I, II et III " (1989-1999), du programme « Service volontaire européen » (1998-1999) et du programme « Jeunesse » (2000-2006).

### **Objectifs du programme Jeunesse en action :**

- promouvoir la citoyenneté active des jeunes en général, et en particulier leur citoyenneté européenne,
- développer la solidarité et promouvoir la tolérance entre les jeunes, en particulier pour renforcer la cohésion sociale dans l'Union européenne
- renforcer la compréhension mutuelle entre les jeunes de différents pays
- contribuer à développer la qualité des systèmes de soutien aux activités de jeunesse et les capacités des organisations de la société civile dans le champ de la jeunesse,
- promouvoir la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Ces objectifs généraux devront être mis en oeuvre au niveau de chaque projet, en prenant en considération les priorités permanentes suivantes :

### **Priorités du programme Jeunesse en action**

#### **1) La citoyenneté européenne**

Faire prendre conscience aux jeunes qu'ils sont des citoyen(ne)s européen(ne)s est une priorité du programme **Jeunesse en action**. L'objectif est d'encourager les jeunes à réfléchir sur les questions liées à l'Europe, y compris celle de la citoyenneté européenne, et à les impliquer dans les discussions sur la construction et l'avenir de l'Union européenne.

Sur cette base, les projets devront avoir une dimension européenne forte, et stimuler la réflexion sur la société européenne en construction, et sur ses valeurs.



## 2) La participation des jeunes

Une principale priorité du programme **Jeunesse en action** est la participation des jeunes à la vie démocratique. L'objectif premier de la participation est d'encourager les jeunes à être des citoyens actifs. Cet objectif présente les trois dimensions suivantes, identifiées dans la résolution du Conseil sur les objectifs communs pour la participation par et l'information pour les jeunes :

- augmenter la participation des jeunes dans la vie de leur communauté,
- augmenter la participation des jeunes au système de la démocratie représentative,
- renforcer le soutien aux diverses formes d'apprentissage de la participation

Tous les projets cofinancés par le programme **Jeunesse en action** devront refléter ces trois dimensions, en adoptant la participation des jeunes comme principe pédagogique de base dans la mise en œuvre du projet.

## 3) La diversité culturelle

Le respect de la diversité culturelle ainsi que la lutte contre le racisme et la xénophobie sont des priorités du programme **Jeunesse en action**. En facilitant des activités en commun de jeunes de différents horizons culturels, ethniques, religieux ou philosophiques, le programme a pour but de développer l'apprentissage interculturel des jeunes.

Cela veut dire que les projets doivent être conçus et réalisés de telle manière que les jeunes participants prennent conscience de cette dimension interculturelle. Des méthodes interculturelles de travail seront utilisées, pour permettre à chaque jeune de participer sur un pied d'égalité.

## 4) L'inclusion des jeunes avec moins d'opportunités

Une importante priorité de la Commission européenne est de donner aux jeunes avec moins d'opportunités un accès au programme **Jeunesse en action**.

Les organisations et groupes de jeunes doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter d'exclure certaines catégories de jeunes. Le programme **Jeunesse en action** est destiné à tous les jeunes, et des efforts doivent être faits pour inclure les jeunes ayant des besoins spécifiques.

En étroite collaboration avec les Agences nationales du programme et les centres de ressources SALTO, la Commission européenne a élaboré une stratégie pour l'inclusion des jeunes avec moins d'opportunités dans le programme **Jeunesse en action**, et en particulier les jeunes rencontrant des difficultés dans les domaines éducatif, socio-économique, culturel ou géographique, ou ayant un handicap

En plus de ces 4 priorités permanentes, des priorités annuelles peuvent être fixées pour le programme **Jeunesse en action** ; elles sont indiquées sur les sites Internet de la Commission et des Agences nationales.

# ACTION 2 – LE SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN

## 1 Qu'est-ce que le Service volontaire européen?

Le Service volontaire européen soutient des activités de volontariat transnational de jeunes femmes et hommes. Il vise à développer la solidarité et à promouvoir la tolérance entre les jeunes, en premier lieu pour renforcer la cohésion sociale dans l'Union européenne. Il encourage la citoyenneté active et favorise la compréhension mutuelle entre les jeunes.

Pour atteindre ces objectifs généraux, le SVE en particulier :

- soutient la participation des jeunes à des formes variées d'activités volontaires à l'intérieur de l'Union européenne ou en dehors,
- offre aux jeunes la possibilité de concrétiser leur engagement personnel, au travers d'activités volontaires à un niveau européen ou international,
- implique les jeunes dans des actions renforçant la solidarité entre les citoyens de l'Union européenne,
- mobilise les jeunes volontaires dans des activités d'intérêt général, à but non lucratif, non rémunérées, dans un autre pays que leur pays de résidence.

Le Service volontaire européen est un volontariat « d'apprentissage », éducatif : les activités du SVE sont des expériences pratiques d'apprentissage non formel, permettant aux volontaires de renforcer et/ou d'acquérir des compétences pour leur développement personnel, éducatif et professionnel, ainsi que pour leur insertion sociale. Ce processus d'apprentissage comprend de nombreux éléments : la fixation en commun des résultats attendus, des méthodes, la validation des compétences acquises, la participation des volontaires à un cycle de formation du SVE, la mise en place d'un système de soutien personnel, linguistique et relatif aux tâches, comprenant un mécanisme de prévention et de gestion des crises.

## 2 Qu'est-ce qu'une activité de Service volontaire européen ?

Une activité de SVE permet à un ou une jeune de 18 à 30 ans (et dans certains cas spécifiques, à partir de 16 ans) d'être volontaire dans un autre pays pour une période délimitée, en principe entre 2 et 12 mois. Les activités de service volontaire peuvent concerner par exemple les domaines de l'environnement, des arts et de la culture, les activités avec les enfants, les jeunes, les personnes âgées, le patrimoine, ou les sports et les loisirs.

## 3 Qui sont les partenaires dans une activité de SVE ?

Chaque activité et projet de SVE repose sur un partenariat comprenant les partenaires suivants :

- un(e) ou plusieurs volontaire(s),
- une ou plusieurs organisations d'envoi,
- une ou plusieurs organisations d'accueil,
- une organisation d'accueil (soumettant la demande de subvention), qui peut être (mais ce n'est pas une obligation) une des organisations d'accueil ou d'envoi.

#### 4 Quelles sont les obligations des partenaires ?

Un partenariat solide entre organisations d'envoi, d'accueil et coordinatrices et le (la) volontaire est la base de toute activité de SVE. Le profil du/de la volontaire doit être en adéquation avec les tâches prévues dans le projet. Un **contrat d'activité** est signé par tous les partenaires avant le début de l'activité.

- L'organisation d'envoi se charge de la préparation et du soutien des volontaires avant, pendant et après les activités de SVE
- L'organisation d'accueil doit assurer aux volontaires des conditions sûres et décentes de vie et de travail pour la durée totale de l'activité. Elle doit leur procurer un soutien adéquat sur les plans personnel, linguistique, et relatif aux tâches confiées aux volontaires, incluant l'identification d'un tuteur pour chaque volontaire.
- L'organisation coordinatrice (déposant la demande de subvention) a pour rôle de faciliter le travail en réseau des partenaires et la mise en oeuvre du projet en offrant un soutien administratif et qualitatif à tous les partenaires du projet.

#### 5 Comment impliquer les jeunes avec moins d'opportunités ?

Une des plus importantes priorités du programme Jeunesse en action est de permettre l'accès aux activités du programme aux jeunes avec moins d'opportunités.

Des efforts spéciaux sont faits, et s'ils sont justifiés, des financements spécifiques sont possibles pour permettre aux jeunes ayant moins d'opportunités, y compris les jeunes handicapés, de participer activement au SVE. Ces activités d'inclusion sont ouvertes aux 16-30 ans, et peuvent comporter des préparations, un accompagnement et un suivi « sur mesure ».

#### 6 Quelles formations dans le cadre du SVE ?

Un projet de SVE comprend la participation du/de la volontaire à un cycle de formation spécifique : une préparation au départ, une formation à l'accueil, une rencontre à mi-parcours, et une évaluation finale. Tous les volontaires ont le droit ... et l'obligation de participer à ce cycle de formation, organisé par les Agences nationales ou délégué par elle des organisations d'envoi, d'accueil ou coordinatrices, en référence au document « Formation des volontaires : cahier des charges et standards minimum de qualité » (voir le site de la Commission).

#### 7 Comment un projet de SVE est-il cofinancé ?

Le principe du co-financement d'un projet de SVE est la base du financement communautaire, qui vient compléter d'autres contributions privées ou publiques. Cela signifie que les contributions des organisations d'envoi ou d'accueil, en nature ou en numéraire, sont nécessaires pour couvrir la totalité des coûts d'un projet.

Le financement communautaire repose sur une combinaison de :

- une participation aux coûts réels pour certains types de dépenses ;
- des montants forfaitaires pour d'autres types de dépenses ;
- des indemnités forfaitaires, pour certains autres types de dépenses.

## 8 Le Youthpass

Chaque volontaire a le droit de recevoir un certificat Youthpass, qui décrit et valide son expérience d'apprentissage non formel. Ce document peut être très utile pour le futur parcours éducatif ou professionnel d'un(e) volontaire. Avec le Youthpass, la Commission européenne garantit que l'activité volontaire est reconnue comme une expérience éducative et une période d'apprentissages non formel et informel. La partie « auto-évaluation » du certificat Youthpass est remplie conjointement par le/la volontaire et un représentant de l'organisation d'accueil, est signée par les deux, et le/la volontaire reçoit le certificat directement à la fin de l'activité volontaire à l'étranger.

## Plus d'informations sur le Service volontaire européen ?

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur le programme **Jeunesse en action** et sur l'action de **Service volontaire européen** auprès de votre Agence nationale du programme et en consultant le « **Guide du Programme** » de Jeunesse en action. Vous pouvez aussi visiter le site de la Commission européenne (uniquement en anglais) : [http://ec.europa.eu/youth/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/index_en.htm)

**En français, visitez les sites des Agences nationales francophones :**

**France :** [http://www.injep.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=22](http://www.injep.fr/rubrique.php3?id_rubrique=22)

**Belgique (communauté francophone) :** <http://www.lebij.be/>

**Luxembourg :** <http://www.snj.lu/europe/>

**Suisse :** [http://www.jugendfuereuropa.ch/index\\_f.php](http://www.jugendfuereuropa.ch/index_f.php)

**Le guide de formation (« training-kit ») sur le "Service volontaire international" »** publié par le partenariat Jeunesse entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe, peut être un outil utile pour planifier et mettre en oeuvre des projets de SVE. Il est téléchargeable à l'adresse ci-dessous :

[http://www.youth-partnership.net/youth-partnership/publications/T-kits/5/Tkit\\_5\\_FR](http://www.youth-partnership.net/youth-partnership/publications/T-kits/5/Tkit_5_FR)

## STAGE EUROPÉEN DE FORMATION SOHO

# LA CHARTE DU SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN

La charte du service volontaire européen (SVE) fait partie intégrante du guide du programme Jeunesse en action, elle met l'accent sur les rôles des organisations d'envoi, d'accueil et coordinatrice et rappelle les grands principes et les critères de qualité du SVE. Chaque porteur de projet participant au SVE souscrit aux dispositions de la présente charte.

### *Partenariat SVE*

Un partenariat solide entre les organisations d'envoi, d'accueil, coordinatrice du SVE et le volontaire est la base de toute Activité SVE. Il faut veiller à ce que le profil du volontaire corresponde aux tâches à accomplir. Une convention d'activité est signée par tous les partenaires avant le début de l'activité.

- L'organisation d'envoi est responsable de la préparation et du soutien apporté aux volontaires avant, pendant et après les activités SVE.
- L'organisation d'accueil doit assurer au volontaire des conditions de vie et de travail sûres et décentes tout au long de sa période d'activité. Elle doit fournir au volontaire un soutien personnel et un soutien linguistique approprié, une aide liée aux tâches à accomplir, et lui désigner un tuteur.
- L'organisation coordinatrice (demandeur) a pour rôle de faciliter la mise en œuvre du projet en offrant une assistance administrative et qualitative à tous les partenaires du projet et en permettant leur mise en réseau.

### *Principes SVE à respecter*

- L'apprentissage non formel et la dimension interculturelle, grâce à une définition précise du programme d'apprentissage pour le volontaire,
- la dimension de volontariat grâce à la définition précise du caractère à but non lucratif du projet et des tâches du volontaire. Dans la mise en œuvre des activités, il faut garantir un volontariat à temps plein et un rôle actif du volontaire. Les activités de volontariat SVE ne doivent se substituer à aucun emploi,
- le bénéfice pour la communauté locale et les contacts avec elle,
- la gratuité du SVE pour les volontaires,
- l'accessibilité et l'inclusion: lors du recrutement de volontaires SVE, les organisations garantissent l'accessibilité générale au SVE de tous les jeunes, indépendamment de leur appartenance à un groupe ethnique, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques etc. Si le projet s'adresse à des volontaires ayant moins d'opportunités, il faut prévoir des infrastructures et des moyens pour leur apporter une préparation, ainsi qu'un soutien et un suivi personnalisés et adaptés.

## *Critères de qualité SVE à respecter*

### *Soutien au volontaire*

- avant, pendant et après les activités SVE, notamment en matière de prévention et de gestion de crises,
- en matière d'assurance, de visa, de permis de séjour, de dispositions de voyage et pour toutes les procédures administratives liées au SVE,
- en facilitant la participation du volontaire au cycle de formation SVE (préparation au départ, séminaire à l'arrivée, évaluation à mi-parcours et évaluation finale),
- en prévoyant de véritables mesures d'évaluation,

### *Information*

- tous les partenaires SVE ont le droit de recevoir une information complète sur l'activité et doivent être d'accord sur tous les aspects.
- des mesures assurant la visibilité, la diffusion et la publicité du SVE doivent être mises en place.

### *Reconnaissance*

- chaque volontaire SVE a le droit de recevoir un Youthpass.